

Quelques considérations à propos du journal Le Sentier !

Jean Laurin, rédacteur en chef

Dans son édition de septembre, Le Sentier titrait " Mais que fait donc le Journal de Prévost à Saint-Hippolyte " Mme Françoise Le Guen s'est dite outrée et surprise de la décision de la ville de Prévost d'acheter des copies additionnelles du journal et de l'expédier par la poste à ses frais à l'ensemble de la population de St-Hippolyte et Piedmont pour les informer au sujet de la décision de la ville de Prévost d'aller vers la Sûreté du Québec.

J'ai beaucoup de respect à l'égard du Sentier et de toute son équipe, qui célèbre cette année son 20^e anniversaire. Au sein de la presse hebdomadaire et mensuelle commerciale et communautaire, c'est un exploit peu banal surtout de la part d'un journal communautaire.

Mais ce qui distingue Le Sentier du Journal de Prévost tient au fait que la ville de St-Hippolyte paie chaque mois un montant forfaitaire au Sentier, tandis que la Ville de Prévost représente un client comme un autre en matière de publicité et qu'elle achète en fonction de ses besoins.

En conséquence, est-il correct d'affirmer que le Journal de Prévost jouit d'une indépendance intellectuelle et d'une ouver-

ture d'esprit plus large que celle du Sentier à la merci de l'administration municipale? Le Sentier est-il tenu en laisse ?

En outre, on se souviendra du tollé de protestations soulevées par la menace de l'administration de retirer ses billes du Sentier. La réaction fut si vive autant au sein de la population que chez les médias de la région dont le Journal de Prévost, que St-Hippolyte trouva une solution diplomatique.

Comment Le Sentier peut-il porter un jugement éclairé à propos de la police si le journal ne délègue jamais d'observateur aux réunions de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-nord? Comment distinguer entre la vérité et la langue de bois des politiciens ?



Jessica Beaulieu, 17 ans, de Prévost avait un rêve qu'elle caressait depuis plusieurs années: effectuer un saut en parachute libre. Elle a comblé son vœu, dimanche le 1^{er} septembre, à Bellefeuille en sautant dans le vide à 10000 pieds d'altitude. «Pendant 30 à 40 secondes, c'était merveilleux», a dit Jessica, qui travaille comme auxiliaire au service du restaurant l'Escale et qui fréquente le Cégep de Saint-Jérôme.

Le maire St-Onge possède une longue expérience en matière de négociations et il est conseillé par des hommes de loi chevronnés.

La fameuse entente qui revient toujours sur le tapis n'a jamais été signée. Bien plus, la dernière clause prévoit que, si St-Hippolyte ne l'entérinerait pas

avant le 3 mai 2002, la dite entente devenait nulle et caduque. Et elle n'a pas été signée !

Finalement, il faut réfléchir au fait que l'éventuelle nouvelle police municipale desservirait un seul territoire, soit les quatre villes. Comment expliquer aux propriétaires de résidences

d'une valeur de 100 000 \$ qu'ils paieraient 180 \$ pour le service de police s'ils résident à Ste-Anne-des-Lacs ou Piedmont et 300 \$ pour une propriété de même valeur s'ils se sont établis à St-Hippolyte ou à Prévost.

L'essence même de la problématique tient à cette logique.

Vous êtes parents et vos revenus de travail sont peu élevés?



AIDE AUX PARENTS POUR LEURS REVENUS DE TRAVAIL (APPORT)

LE PROGRAMME APPORT PEUT VOUS OFFRIR :

- une aide financière mensuelle
- une aide pour frais de garde de 3 \$ par jour (garderie à 5 \$)
- des versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde

SI LE TOTAL DE VOS REVENUS BRUTS ANNUELS EST INFÉRIEUR À :

21 820 \$ pour une famille biparentale ou
15 330 \$ pour une famille monoparentale

POUR PLUS D'INFORMATION

Communiquez avec le Bureau **APPORT** des Laurentides

Téléphone : 229-6560

Sans frais : 1 800 363-7011

Internet : www.mess.gouv.qc.ca

Emploi
et Solidarité sociale
Québec 